

Sainte-Thérèse, le 17 août 2020

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 4250, boulevard
Lévesque Ouest, lot 1 442 467 à Laval

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 22 juillet dernier, concernant l'objet
précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

Dossier 7422-13-01-00137

1. Rapport d'inspection du 26 juillet 2019, 2 pages
2. Avis du 22 août 2019, 2 pages

Dossier 7430-13-01-01548-00

1. Avis de non-assujettissement du 12 février 2016, 1 page

Après vérification nous vous informons qu'un certificat d'autorisation pour des travaux et
restauration du marais Berthiaume-du-Tremblay, a été délivré en décembre 1997 (dossier
7430-13-01-00934-00).

Cependant, après vérification auprès des différents intervenants, nous sommes dans
l'incapacité de retracer le dossier physique et, par conséquent, de vous remettre le
document demandé.

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu
des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la
protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (7)

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Laval

1 Identification

Date de l'intervention : 2019-07-26	Heure de début : 15 h 40	Heure de fin : 16 h 00
Intervention effectuée par : Kevin Aguilar		
Accompagné par : ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.1 Demande SO

N° de demande : 200682403	Type de demande : Programme de contrôle
Objet de la demande : M-14 Contrôle de la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels	

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301410157	Type d'intervention : Intervention étudiante (terrain)
N° de gestion doc. : 7422-13-01-00137-03	N° de document : 401842602
But de l'intervention : Intervention réalisée dans le cadre du programme de contrôle de la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels	

2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +

1	Nom du lieu : Parc Berthiaume
	Nom usuel du lieu : Parc Berthiaume-du-Tremblay
	N° du lieu : X2156574
	Type de lieu : terrain récréatif
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 4250, boulevard Lévesque Ouest Laval (Québec) H7W 2P8
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,529816666700;-73,748469444400

3 Intervenant du lieu ↓↑ - +

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Ville de Laval		1, place du Souvenir Laval (Québec) H7V 1W7	13428156	X2156574

4 Condition météo SO

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - + SO

#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Alexandre Saba	Technicien de l'entretien des piscines	Cell. 53-54
2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	William Mandilaras	Chef Sauveteur	Bur.:450 978-8972

5.1 Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : Les personnes rencontrées			

6 Plainte SO

7 Photo numérique SO

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - + SO

#	Numéro	Titre
1	1	M-14 piscines et autres bassins artificiels 2019

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - + SO

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Autre		Détails et fréquence des paramètres d'échantillonnage

10 Équipement utilisé ↓↑ - + SO

11 Échantillon ↓↑ - + SO

12 Mise en contexte SO

Intervention réalisée dans le cadre du programme de contrôle estival des piscines et autres bassins artificiels

13 Description de l'intervention

Voir grille d'inspection en annexe

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

15 Conclusion

Lors de cette visite, les manquements au règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels constatés étaient:

Manquement à l'article 20 :

- Ne pas avoir tenu le registre contenant tous les renseignements prescrits à savoir,
 - Les résultats des contrôles effectués en vertu des articles 9 à 12 pour les analyses de coliformes fécaux ou E. Coli et de la turbidité.
 - Les coordonnées du responsable

Manquement à l'article 21 al. 2 :

- Ne pas avoir fait l'attestation requise pour les échantillons pour le contrôle des E. Coli ou des coliformes fécaux et de la turbidité et d'annexer les résultats au registre.

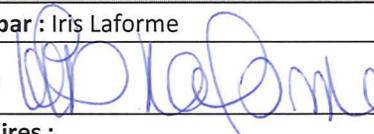
16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ↓↑ - + SO

17 Recommandations

Ainsi, je recommande la transmission d'une lettre d'avertissement pour informer l'entreprise de nos conclusions et l'inviter à nous confirmer par écrit sa mise aux normes.

Rédigé par : Kevin Aguilar	Fonction : Étudiant
Signature : 	Date de signature : 2019-09-16

18 Vérification du rapport d'intervention SO

Approuvé par : Iris Laforme	Fonction : Chef d'équipe
Signature : 	Date : 2019-09-16

Commentaires :

Laval, le 22 août 2019

AVIS

Madame Valérie Tremblay, greffière
Ville de Laval
1, place du Souvenir
Laval (Québec) H7V 1W7

Objet : Résultats des vérifications réalisées aux piscines et autres bassins artificiels pour les installations suivantes :

- Parc des Coccinelles, N/Réf. : 7422-13-01-00133-03
- Parc Pie-X, N/Réf : 7422-13-01-00134-03
- Parc Émile, N/Réf : 7422-13-01-00135-03
- Parc Bon-Pasteur, N/Réf : 7422-13-01-00136-03
- Parc Berthiaume-Du Tremblay N/Réf : 7422-13-01-00137-03
- Parc Saint-Claude N/Réf : 7422-13-01-00138-03

Madame,

Lors de l'intervention réalisée le 28 juin 2019 par un étudiant de notre direction régionale, il a été constaté des manquements à la réglementation pour les parcs cités en objet:

- Ne pas avoir tenu le registre contenant les renseignements prescrits, à savoir :
 - Les résultats des contrôles effectués en vertu des articles 9 à 12 pour les analyses des E. Coli ou coliformes fécaux et de la turbidité.
 - Les coordonnées du responsable du bassin.

Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels, article 20

- Ne pas avoir fait l'attestation requise pour les échantillons pour le contrôle des coliformes fécaux ou E. coli et de la turbidité et annexer les résultats au registre.
Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels, article 21, alinéa 2

...2

Nous vous demandons donc de prendre les mesures nécessaires, si ce n'est pas déjà fait, pour vous conformer à la loi et à la réglementation, puis de nous transmettre une confirmation écrite, dès que cela aura été fait.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M^{me} Marie-Pier Marchand à l'adresse courriel marie-pier.marchand@environnement.gouv.qc.ca ou au numéro de téléphone 514-873-3636, poste 232.

En fonction des éléments observés et de votre communication écrite à venir, il est possible que votre entreprise fasse l'objet d'une inspection dans un avenir plus ou moins rapproché pour vérifier le respect de la loi.

MPM/ka/wn


Marie-Pier Marchand
Chef d'équipe par intérim

Lapierre, Marie

De: Lapierre, Marie
Envoyé: 12 février 2016 11:45
À: 'mjboulay@beaudoinhurens.ca'
Cc: Pépin, Geneviève; Delmotte, Astrid
Objet: Avis de non assujettissement - portion du sentier cyclable CMM situé à Laval dans le parc Berthiaume-du-Tremblay

Bonjour madame Boulay,

La présente fait suite à votre demande d'avis d'assujettissement datée du 28 juillet et reçue le 31 juillet 2015 pour des travaux d'aménagement d'une piste cyclable en rive et en plaine inondable de la rivière des Prairies dans le parc Berthiaume-du-Tremblay, à Laval.

À l'examen de votre demande, nous concluons que, compte tenu des mesures de mitigation qui seront mises en place, le projet décrit dans vos lettres datées du 28 juillet, du 29 septembre et du 16 décembre 2015 ne nécessite pas l'obtention d'un certificat d'autorisation que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques délivre en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, puisque ces travaux ne sont pas susceptibles de rejeter des contaminants dans l'environnement ou de modifier la qualité de l'environnement.

La présente ne vous soustrait pas à l'obligation d'obtenir tout autre permis, approbation ou autorisation qui devrait être requis, le cas échéant, et de respecter les autres dispositions des lois et règlements en vigueur.

Veillez agréer, madame Boulay, nos salutations les meilleures.

Marie Lapierre, biologiste, M.Env.

Analyste - Milieux naturels et hydriques
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone: 514-873-3636, poste 288
Courriel: marie.lapierre@mddelcc.gouv.qc.ca

Notre expertise vaut plus!

Message important du personnel professionnel du gouvernement du Québec en négociation

Comme le souligne le Secrétariat du Conseil du trésor, **préserv**er l'**expertise de la fonction publique** en misant sur les ressources internes est un enjeu capital pour l'accomplissement des missions publiques de l'État. Pour y parvenir, il s'avère essentiel d'**offrir des salaires compétitifs**. L'Institut de la statistique du Québec confirme que le personnel professionnel de l'administration publique québécoise accuse un **retard de rémunération globale de plus de 26 %** par rapport aux autres professionnels du secteur public.

Au lieu de combler cet écart, le gouvernement vise à le creuser. Soucieux d'**offrir aux citoyens des services publics de qualité**, nous croyons que la pérennité des biens collectifs et la saine gestion des fonds publics exigent la **reconnaissance des experts de l'État**. L'expertise du personnel professionnel vaut plus!